

**Suivi pour
le comité permanent des
Affaires étrangères et commerce international (AEFA)**

Réunion du 12 mai 2022

QUESTION

Le sénateur Oh : Merci aux témoins. Les reportages des médias concernant les modifications proposées à la section 31 ont fait des liens avec les sanctions actuelles imposées à la Russie aux termes de la Loi sur les mesures économiques spéciales. Quelle est la valeur des actifs russes actuellement gelés ou susceptibles de l'être?

Surintendante principale Kelly Bradshaw, directrice générale, Criminalité financière, Opérations criminelles de la police fédérale, Gendarmerie royale du Canada : Bonjour. J'aimerais répondre à cette question, monsieur le président. Le rôle de la GRC est de recueillir des renseignements sur les biens que possède ou contrôle une personne désignée. À ce jour, 85 millions de dollars d'actifs signalés à la GRC ont été gelés. S'ajoutent à cela 253 millions de dollars en paiements qui ont été bloqués. Voilà ce qui a été signalé à la GRC.

Demande du comité AEFA :

Les montants fournis dans la réponse lors de la réunion représentent-ils la valeur des actifs pour toutes les personnes et entités actuellement sanctionnées, ou la valeur des actifs des personnes sanctionnées en raison de leurs liens avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie ? Le comité AEFA aimerait aussi connaître la période sur laquelle porte la réponse. Celle-ci comprend-elle les actifs des personnes sanctionnées avant le 24 février 2002, ou seulement depuis le 24 février (date de l'invasion de l'Ukraine par la Russie) ?

RÉPONSE

L'un des rôles de la GRC en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* (LMES) consiste à recevoir l'information sur les biens en la possession ou sous le contrôle d'une personne désignée. Comme mentionné par la surintendante Bradshaw pendant sa comparution devant AEFA le 12 mai 2022, une valeur approximative de 85 millions de dollars ont été gelés et que des paiements de plus de 253 millions de dollars ont été bloqués en relation avec les mesures économiques spéciales visant la Russie. Ces valeurs représentent les montants signalés à la GRC à cette date. Ces chiffres englobent les biens bloqués depuis le 24 février 2022.

Depuis la comparution du 12 mai, d'autres informations ont été mises à jour et ont été publiées. Du 24 février au 7 juin 2022, la GRC déclare que des avoirs d'une valeur équivalant à environ 123 031 866,85 \$ CA ont été efficacement gelés et que des transactions équivalant à environ 289 090 090,74 \$ CA ont été bloquées en raison des interdictions dans le cadre des mesures économiques spéciales visant la Russie.

Les restrictions imposées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* empêchent la divulgation de plus amples détails sur ces chiffres pour l'instant.